



Assemblée générale

Distr. limitée
17 novembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Deuxième Commission
Point 19 f) de l'ordre du jour
Développement durable : Convention
sur la diversité biologique

Projet de résolution déposé par le Rapporteur de la Commission,
M. Raymond Landveld (Suriname), à l'issue de consultations
sur le projet de résolution A/C.2/66/L.29

Convention sur la diversité biologique

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 64/203 du 21 décembre 2009 et 65/161 du 20 décembre 2010 ainsi que ses résolutions antérieures concernant la Convention sur la diversité biologique¹,

Consciente de l'importance que revêt la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui doit avoir lieu prochainement,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique concernant les travaux de la Conférence des Parties à la Convention²;

2. *Prend note* des préparatifs en cours pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit se tenir à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012;

3. *Souligne* qu'il importe de continuer de procéder à un examen de fond de la question de la diversité biologique;

4. *Prend note avec reconnaissance* de l'offre du Gouvernement indien d'accueillir la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, qui se tiendra du 8 au 19 octobre 2012, et la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena, qui se tiendra du 1^{er} au 5 octobre 2012;

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

² Voir A/66/291, chap. III.



5. *Invite* le secrétariat de la Convention à lui présenter, à sa soixante-septième session, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un rapport sur les travaux de la Conférence des Parties;

6. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session, au titre de la question intitulée « Développement durable », la question subsidiaire intitulée « Convention sur la diversité biologique ».
